

Réunion du conseil municipal de JUIGNAC

Le 3 novembre 2023

Présents : Alain Delaunay, Alain Vigier, Roselyne Banach, Nathalie Vendé, Corinne Guillon, Christelle Le Mercier, Bernard Vergnon, Christophe Petit, Jérôme Vrignaud, Christophe Marronneaud.
Angélique Surault, secrétaire de mairie.

Absents : Daniel Sucquet,

Lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 8 septembre 2023

Adoption : OUI à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Transfert de la compétence voirie à la commune : Vu les réunions communautaires en date des 29 juin et 21 septembre 2023, qui ont traité la thématique de la restitution de la compétence voirie ;
Vu le Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées prospective en date du 19 octobre 2023 ;
Vu la délibération en date du 26 octobre 2023 portant approbation de la restitution de la compétence voirie aux communes.

Au vu des débats, lors de ces différentes réunions de travail, 80 % des élus du conseil communautaire se sont prononcés favorables à l'exercice de la compétence voirie par les communes. Il est précisé que cette compétence voirie telle qu'elle est exercée actuellement par la CdC ne répond pas à des ambitions de politiques communautaires. Enfin, la restitution de la compétence voirie aux communes répondrait à alléger les contraintes financières qui pèsent sur la CdC.

Monsieur le Maire est intervenu oralement, lors du conseil communautaire du 19 octobre, pour défendre le point de vue des communes de Bors et de Juignac dans la gestion de la compétence voirie, qui est étroitement liée avec le scolaire pour ces deux communes.

Incidence pour la commune de Juignac :

- 30,690 Km de voirie sur la commune avec une AC historique à 0 €
- A la création des premières CdC, une partie de la fiscalité communale était utilisée pour le financement de ces nouvelles structures intercommunales. On peut donc considérer qu'une partie de cette fiscalité a servi à financer un bout de la voirie. Un calcul de répartition permet de flécher la somme de 6 212,37 € de fiscalité qui aurait aidé indirectement à financer les travaux de voirie sur la commune de Juignac.

- La dotation nette voirie 2022, (sans la maîtrise d'ouvrage, TVA et FDAC (subventions déduites) s'élevait à 23 151,09 €. C'est la somme que la CdC attribuait à Juignac pour financer les travaux de sa voirie.

- Avec le retour de la compétence voirie aux communes et la transparence budgétaire réelle du financement historique de la voirie, la commune de Juignac devra supporter une dépense supplémentaire de 16 048,36 € pour des travaux de voirie identique à l'année 2022.

Calcul comme suit : dotation CdC 23 151,09 € – fiscalité 6 212,37 € = 16 048,36 €, c'est l'effort financier que la commune doit faire pour réaliser un entretien de sa voirie identique à l'an passé.

- L'évolution prévisionnelle de l'AC totale de 2024 serait en diminution de 6 212,37 €. La nouvelle AC s'élèverait à 81 332,15 € au lieu de 87 544,52 € versée en 2023. Toutefois les travaux de voirie seront financés par le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Juignac approuve la restitution de la compétence de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie aux communes membres de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne, Approuve le principe de la neutralisation financière de cette compétence en neutralisant seulement le montant des attributions de compensation voirie 2023.

Détail du vote : nombre de voix 10 pour, 0 contre, 0 abstention.

Destruction de nids de frelons asiatiques : Lors du dernier mandat municipal, le conseil avait délibéré pour octroyer une aide financière aux habitants de la commune, lors de la destruction, par un professionnel, d'un nid de frelons asiatiques. Aujourd'hui la trésorerie demande la réactualisation de cette délibération de 2017.

Monsieur le maire propose que cette aide de 50 € soit reconduite. La destruction de ces nids de frelons asiatiques permet de limiter, tant soit peu, la prolifération de cet insecte, la protection des ruchers et d'un éventuel accident corporel. Cette aide de 50 € par intervention sera versée par le Trésor Public sur la remise de la facture du professionnel indiquant la destruction d'un nid de frelons asiatiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, cette délibération.

Location des salles communales à un usage commercial : Suite à des demandes répétées de plusieurs professionnels afin d'obtenir et louer une salle communale lors de séances collectives, Monsieur le maire propose une convention de mise à disposition avec participations financières.

La salle annexe pourrait être mise à disposition pour ces séances de groupe à raison de 10 € la séance d'une heure auquel nous rajouterions 5,00 € de consommation énergétique, dû au chauffage, pendant la période hivernale. Cette mise à disposition de la salle annexe pour des activités commerciales est budgétairement neutre pour la collectivité.

Les factures seront éditées tous les trois mois avec un règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Les locations pourront être interrompues à tout moment à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Après étude de cette proposition, le conseil municipal accepte ces locations à usage commercial et valide les tarifs de location.

DECISIONS

Augmentation salariale de la secrétaire de mairie et conductrice du bus : Au premier janvier 2024, Angélique Surault est titularisée agent administratif territorial au poste de secrétaire de mairie, et agent technique territorial au poste de conducteur du bus scolaire. Depuis un an et demi Madame Surault donnant entière satisfaction, Monsieur le maire propose une augmentation de son salaire de 10 % sur le montant brut pour ses deux postes.

Cette augmentation correspond à la valeur du SMIC horaire + 10 %. Cette revalorisation se fera par augmentation de **l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise** (IFSE). Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions.

Le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le maire.

Assistant de prévention : Toutes les collectivités doivent désigner au moins un assistant de prévention, quels que soient leurs activités et leur effectif. L'assistant de prévention et le conseiller de prévention sont désignés par l'autorité territoriale.

Monsieur Patrick Noël est nommé agent Assistant de Prévention. Sa mission est d'assister et d'alerter l'autorité territoriale (auprès de laquelle il est placé) dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques et dans la mise en place des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

Compteur EDF : Le compteur EDF placé dans le bar communal, délivre de l'électricité dans la salle annexe, le local chasse et le bar communal. Ce contrat est un tarif bleu avec option EJP. Le tarif heure normale coûte 10,14 cts €/kWh contre 78,41 cts €/kWh durant la période EJP.

Par comparaison un tarif bleu sans option (salle des fêtes, cantine, atelier) est à 14,40 cts €/kWh. Au vu de ces tarifs, Monsieur le maire propose d'étudier l'arrêt de l'option EJP car il persiste toujours des consommations indispensables et onéreuses avec les congélateurs, les chauffes eau et la chambre froide. Dans le même temps, lors de ces journées EJP, la salle annexe n'est pas disponible par manque de chauffage et ce coût de l'électricité élevé.

Le conseil municipal confie le soin à la commission des travaux de se renseigner sur les nouveaux contrats de distribution d'électricité et le cas échéant de pourvoir à la résiliation de ce tarif bleu option EJP si toutes les conditions tarifaires le permettent.

DOSSIER PRESBYTERE

Subventions presbytère : Nous avons été destinataire d'un courrier de Madame la Préfète qui nous informe de l'attribution d'une subvention pour la rénovation de l'ancien presbytère en deux logements locatifs. L'Etat, par l'intermédiaire du « Fond Vert », nous octroie une subvention de 231 930 €. Elle est conforme à notre demande, à l'euro près. Elle représente 40 % du montant total HT des travaux et de l'ingénierie.

Architecte : Madame Nano-Herbreteau a pris du retard dans la programmation de rénovation du presbytère. Elle doit nous transmettre le dossier nous permettant d'accéder aux marchés publics. Nous attendons sa visite sur le site afin qu'elle prenne en compte les travaux de déblaiement fait par Patrick.

Subvention de l'Etat DETR (Dotation Equipement des Territoires ruraux) : La Préfecture vient de nous envoyer un dossier DETR pour des fonds disponibles en 2024. Cette aide représenterait 173 945 €, soit 30 % du montant total HT des travaux et de l'ingénierie.

INFORMATIONS

Cérémonie du 11 novembre : Comme à l'accoutumé cette cérémonie de l'armistice de la guerre 1914-1918 se fera devant le monument aux morts de la commune à 11h00. Monsieur Jean Guignard recevra l'insigne de porteur de drapeau des mains du président de l'amicale, Monsieur Ferrachat. Le pot de l'amitié sera servi au bar communal.

Colis de Noël : Cette année 84 personnes en sont bénéficiaires avec une distribution des colis par les membres du conseil municipal, semaine 50.

Vœux du maire et du conseil municipal : C'est un moment convivial et de rencontre avec nos habitants. Nous présenterons nos vœux à la population et partagerons la galette des rois. *Le conseil municipal valide la date du dimanche 7 janvier 2023.*